**Résumé du projet de loi 5536**

Le présent projet de loi a pour objet d’approuver la Convention relative à l’adhésion des dix nouveaux Etats membres de l’Union européenne (République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie et République slovaque) à la Convention de Rome sur la loi applicable aux obligations contractuelles ainsi qu’aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de Justice des Communautés européennes.

A noter que la Convention de Rome introduit dans le droit national des Etats membres un ensemble de règles uniformes sur la loi applicable aux obligations contractuelles ainsi que sur certaines questions générales de droit international privé concernant les obligations contractuelles. Ladite Convention s’inscrit dans la logique de l’œuvre d’unification déjà entamée par les Communautés européennes au niveau de la compétence judiciaire et de l’exécution des jugements, le but étant de rendre possible ou de faciliter dans le domaine économique la création de conditions juridiques semblables à celles qui caractérisent un marché intérieur.